

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

ORIENTATIONS POUR LA CORRECTION BACCALAURÉAT 2008 Série S

Consignes et indications de correction.

Les consignes générales, ainsi que les consignes propres à chaque exercice sont extraites de la circulaire parue au BO n°12 du 7 février 2004, des documents d'accompagnement de l'épreuve, en ligne sur Eduscol et du texte d'orientation de l'Inspection générale d'histoire et géographie de décembre 2006.

Elles figurent en italique à l'intérieur des encarts.

Les indications de correction, adaptées à chaque sujet, sont en caractère droit.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat des séries générales a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les savoirs et les notions des programmes, connaissances fondamentales pour la compréhension du monde contemporain, la formation civique et culturelle du citoyen.

Elle permet aussi d'évaluer les compétences acquises tout au long de la scolarité secondaire, en particulier la capacité du candidat à traiter et hiérarchiser des informations, à développer un raisonnement historique ou géographique, selon les formes d'exposition écrites ou graphiques proposées par les différentes parties de l'épreuve.

En cela, l'épreuve d'histoire-géographie concourt également à apprécier la qualité de l'expression écrite du candidat, ainsi que la maîtrise de son jugement par l'exercice critique de lecture, analyse et interprétation de documents de sources et de natures diverses.

Évaluation et notation

L'évaluation de la copie de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes : de 0 à 20. La répartition des points, 12 pour la première partie et 8 pour la seconde, peut guider les correcteurs.

PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE : GÉOGRAPHIE

Compositions :

La composition doit permettre au candidat de faire la preuve de ses connaissances tout en les situant dans un questionnement.

En histoire comme en géographie, les productions graphiques (schéma(s)...) que le candidat peut réaliser à l'appui de son raisonnement, en fonction du sujet et de ses choix, seront valorisées.

Le correcteur évalue :

- la compréhension du sujet ;
- la maîtrise des connaissances privilégiant les approches synthétiques et les notions centrales du programme ;
- la capacité à organiser un plan ou une démonstration autour de quelques axes répondant au questionnement initial ;
- la pertinence des exemples d'appui et des productions graphiques. Ces dernières seront valorisées dans la notation ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

o **Composition de géographie 1 :**

L'Asie orientale, une aire de puissance en expansion

En série S, le sujet porte sur la troisième partie du programme (« L'Asie orientale ») et plus précisément sur son premier item : « Une aire de puissance en expansion ».

Dans les trois séries, il est conseillé de consacrer 4 ou 5 heures de cours à ce thème.

Le cadre du sujet et la problématique

Le sujet correspond exactement à l'intitulé de la question au programme. Il ne peut donc surprendre le candidat. Il s'agit de montrer en quoi l'Asie orientale est bien une aire de puissance et en quoi elle connaît une expansion à la fois spatiale, démographique et économique.

Plusieurs plans sont possibles

Quelques éléments que l'on peut attendre dans une copie mais qui ne sont pas exigibles en totalité :

- Une réflexion sur la notion d' « aire de puissance ».
- Une évocation des attributs sur lesquels repose la puissance de l'Asie orientale : poids démographique, croissance économique élevée, activité industrielle, économie extravertie, présence des plus grands ports mondiaux.
- Une description de la diversité de l'aire de puissance : taille des Etats, leur poids démographique, leurs structures politiques et économiques, leur niveau de développement, leur intégration dans l'économie régionale et mondiale.
- Une différenciation spatiale mettant en relief les principaux pôles de l'aire de puissance.

On ne peut attendre un exposé exhaustif de la question étant données son ampleur et la diversité des approches possibles.
La présence d'une et, *a fortiori*, de plusieurs productions graphiques sera valorisée.

○ **Composition de géographie 2 :**

L'organisation du territoire des États-Unis d'Amérique

En série S, le sujet porte sur la deuxième partie du programme, « Les États-Unis ; La superpuissance des États-Unis »

Le cadre du sujet et la problématique

Le sujet correspond exactement à une préconisation du commentaire du programme « On étudie l'organisation du territoire des États-Unis. ». Très classique, il ne peut donc pas surprendre le candidat. Il permet de vérifier qu'il maîtrise bien la notion d'organisation du territoire. La problématique peut consister à s'interroger sur la manière dont le territoire et les ensembles régionaux participent à la puissance des États-Unis et à son ouverture sur le monde.

Le développement:

Plusieurs plans sont envisageables

Quelques éléments que l'on peut attendre dans une copie :

- La maîtrise du territoire en tenant compte de ses atouts et de ses contraintes
- Le rôle du réseau urbain, des métropoles en particulier, et des réseaux de communication
- Une hiérarchisation ou une typologie des grands ensembles régionaux qui peut prendre en compte leur dynamique

La présence d'un et à fortiori de plusieurs croquis schématiques sera valorisée.

Étude d'un ensemble documentaire

L'étude d'un ensemble documentaire doit permettre au candidat de faire preuve de sa capacité à construire une réflexion cohérente en réponse au sujet posé, à partir d'un ensemble de documents et de ses connaissances. L'étude d'un ensemble documentaire nécessite une certaine culture sur le sujet, un regard critique sur les documents du dossier, une capacité à sélectionner des informations et à les mettre en perspective. De plus, l'ensemble des documents ne peut prétendre couvrir tous les aspects importants de la question posée. Les connaissances du candidat sont donc indispensables pour répondre de manière pertinente aux questions de la première partie, comme elles le sont pour rédiger la deuxième partie

Pour la première partie, le candidat répond à des questions, cinq au maximum. C'est un exercice à part entière qui aide le candidat à analyser l'ensemble documentaire. Les questions n'appellent pas, généralement, de réponses très longues. On attend que ces réponses soient concises, qu'elles comportent les notions, les faits et les informations nécessaires et qu'elles soient rigoureusement rédigées.

Pour la deuxième partie, le candidat utilise les différentes formes d'information à sa disposition (réponses aux questions, autres informations contenues dans l'ensemble documentaire, connaissances personnelles). Il rédige une réponse organisée distinguant, dans des paragraphes différents, les grandes idées répondant au sujet. La deuxième partie n'est en aucun cas une synthèse des seules informations repérées dans les documents du dossier. Cette réponse organisée comprend une ou deux phrases introductives et une ou deux phrases conclusives. Il est hors de question de pénaliser des candidats qui feraient une introduction et une conclusion plus étoffées. La rédaction de cette deuxième partie de l'étude d'un ensemble documentaire ne comporte pas de limite de volume. Mais il est à conseiller aux candidats de ne pas consacrer un temps excessif à l'ensemble de l'exercice qui est prévu pour être réalisé en 2h 30 à 3 h.

Chacune des deux productions (réponse aux questions et rédaction d'une réponse au sujet), de nature fort différente, doit être prise en compte dans l'évaluation.

Le correcteur évalue :

- la capacité à répondre avec exactitude et concision aux questions posées en faisant preuve d'esprit critique ;
- la capacité à répondre à la problématique du sujet en une réflexion organisée, associant les connaissances personnelles et les informations prélevées dans les documents composant l'ensemble documentaire ; on sanctionnera à cet égard la seule reprise des informations des documents, ou, a contrario, le simple récit du cours ignorant l'exploitation des documents ;
- l'aptitude à lire et à interpréter un ensemble documentaire, à identifier, croiser, hiérarchiser, contextualiser, les informations prélevées dans les divers documents ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

Bien que la notation soit globale et exclue l'élaboration d'un barème détaillé, chacune des deux productions (réponse aux questions et rédaction d'une réponse au sujet), de nature fort différente, doit être prise en compte dans l'évaluation (on peut conseiller au correcteur de considérer que la réponse aux questions compte pour

40% environ dans l'appréciation d'ensemble de l'exercice et que la réponse rédigée au sujet intervient environ pour les 60% restant).

Étude de l'ensemble documentaire :
La mondialisation des échanges : réalités et limites

Le sujet porte sur la première partie du programme en S, *Les centres d'impulsion et les inégalités de développement*, pour 5 ou 6 heures de cours conseillées. Le sujet permet de vérifier que le candidat maîtrise la notion de mondialisation. Il invite à identifier ses principaux acteurs et à établir une typologie des espaces mondiaux en fonction de leur intégration dans ce processus.

Première partie : quelques éléments que l'on peut attendre en réponse aux questions

1. Définissez brièvement la notion de mondialisation (documents 1 à 5).

Processus qui met en relation les différentes parties du monde par les échanges de marchandises, les implantations des firmes multinationales, les flux financiers, les flux d'informations et les communications.

2. Identifiez les acteurs de la mondialisation des échanges (documents 1 à 5).

Les organisations internationales (OMC).

Les firmes multinationales.

Les grandes places boursières.

Les utilisateurs d'internet.

Les grands ensembles régionaux et les États à des degrés divers.

3. Montrez les spécificités de l'Europe occidentale dans les échanges de marchandises (document 1).

Premier pôle commercial du monde.

Mais essentiellement par des échanges réalisées à l'intérieur de la zone (les trois quarts) car correspondant globalement à une association régionale d'États (l'Union européenne).

Le reste des échanges est effectué vers les deux autres principaux pôles du commerce mondial : Amérique du Nord et Asie.

4. Quelles sont les formes et les limites de la présence de Toyota dans le monde (document 2) ?

- Les formes : délocalisation d'une partie de la production à l'étranger et un réseau de commercialisation étendu à l'ensemble des continents.
- Mais une présence plus forte dans les pays riches (Amérique du Nord, Europe occidentale, pays pétroliers du golfe arabo-persique...) que dans les pays pauvres, les PMA étant délaissés. Les fonctions « centrales » (de plus haut niveau) sont réservées aux centres d'impulsion.
- Des ventes et une production qui restent aux deux tiers concentrées sur le Japon, ce qui relativise la présence mondiale de Toyota.

5. Hiérarchisez les espaces en fonction de leur degré d'intégration dans la mondialisation des échanges (documents 1 et 5)

L'intégration dépend du niveau de richesse des ensembles régionaux et de la nature de leurs échanges.

- Les trois principaux centres d'impulsion sont les moteurs de la mondialisation des échanges.
- Les pays émergents d'Asie orientale s'intègrent avec profit grâce à leurs exportations de produits manufacturés.
- Les PED exportateurs de produits agricoles et de matières premières (Amérique latine, CEI, pays pétroliers) sont vulnérables.
- Les PMA d'Afrique restent à l'écart de la mondialisation.

Deuxième partie : réponse organisée

Les réponses aux questions de la première partie et leurs connaissances doivent permettre aux candidats de dégager les éléments de réponse suivants :

- Une description du processus de la mondialisation des échanges : ampleur du commerce mondial, des flux migratoires, financiers, d'informations, des implantations des firmes multinationales.
- Le rôle des acteurs : les États, les associations régionales, les organisations internationales (l'OMC), les firmes multinationales, les réseaux illégaux... Une relativisation de leur rôle.
- Une hiérarchisation des espaces en fonction de leur intégration dans la mondialisation à plusieurs échelles : grands ensembles régionaux (des centres d'impulsion aux PMA), métropoles mondiales et métropoles commerciales et bancaires d'Asie.

DEUXIÈME PARTIE DE L'ÉPREUVE : HISTOIRE

Explication d'un document d'histoire

Le candidat répond à des questions. Il doit manifester une compréhension générale du document et faire preuve de sa capacité à identifier des informations et à les éclairer à partir de ses connaissances personnelles.

Comme le prévoit la définition de l'épreuve, le candidat ne répond qu'aux questions posées. L'ensemble de ces réponses ne comporte pas de limite de volume afin de ne pas brider le candidat ayant une réflexion approfondie et des connaissances pertinentes par rapport aux questions. Toutefois le temps limité dont il dispose doit l'inciter à fournir des réponses concises.

Le correcteur évalue :

- la compréhension globale du document ;
- la capacité du candidat à identifier des informations et à les éclairer par ses connaissances personnelles ;
- la concision et la rigueur des réponses ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

- **Explication d'un document d'histoire 1 :**

La conférence de Belgrade (septembre 1961)

Pour les séries ES et L, ce texte s'inscrit dans la première partie du programme, « Le monde de 1945 à nos jours » et plus précisément de ses points 2 et 3 : « Les grands modèles idéologiques et la confrontation Est-Ouest jusqu'aux années 1970 » et « Le Tiers Monde : indépendances, contestation de l'ordre mondial, diversification ».

1) Expliquez la phrase soulignée.

La phrase soulignée fait référence au Tiers-monde, limité dans le texte à l'Asie et à l'Afrique, c'est-à-dire aux deux continents encore colonisés jusqu'en 1945 et qui sont engagés depuis dans le processus de décolonisation. En 1961, la décolonisation est récente pour la plupart des États d'Asie et d'Afrique et n'est pas encore totalement achevée. Les mémoires de la colonisation sont encore très vives.

2) À quelle situation du monde Tito fait-il allusion quand il évoque « l'exclusivisme des blocs » ?

Cette citation fait référence au monde de la Guerre froide : une bipolarisation autour des deux superpuissances dominantes laissant peu de marge de manœuvre aux États alignés, deux blocs opposés qui semblent prêts à s'affronter.

3) Rappelez les principes de la conférence de Bandung évoqués par l'auteur au début de son allocution.

La conférence afro-asiatique de Bandung se tient en 1955 en Indonésie. La conférence de Bandung adopte un certain nombre de principes, notamment la nécessité d'assurer le développement économique, la condamnation du colonialisme, le droit des peuples à l'autodétermination. Elle est ainsi considérée comme « l'émergence du Tiers-monde ». Pourtant les participants n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'attitude à adopter par rapport aux deux Grands.

4) Pourquoi cette conférence de « non-engagés » est-elle organisée en Yougoslavie, démocratie populaire ?

La Yougoslavie est certes une démocratie populaire, mais elle n'appartient pas au bloc soviétique depuis la rupture de Tito avec l'URSS de Staline en 1948. L'originalité de sa position par rapport aux blocs est réelle : elle n'est ni à l'Ouest, ni à l'Est mais est tout de même socialiste. A ce titre, elle peut apparaître comme symbolique du non-alignement.

5) Quel est l'objectif de la conférence de Belgrade ? A-t-il été atteint ?

Mettre sur pied un mouvement des « non-alignés » qui rejette toute alliance avec les grandes puissances : le neutralisme.

Mais beaucoup de pays présents à Belgrade restent proches des grandes puissances pour leur développement économique (États africains francophones) ou leur protection militaire (Cuba, Egypte), ou la crainte d'une extension du communisme (Amérique latine, Asie du Sud-Est).

- **Explication d'un document d'histoire 2 :**

***Une analyse de l'évolution de la société et de la vie politique en France
par Valéry Giscard d'Estaing au milieu des années 1970***

1. Quelle « révolution » a connue la société française dans les différents domaines évoqués par Valéry Giscard d'Estaing, « la famille, l'École, l'Université, l'Église, les mœurs », jusqu'aux années 1970 ?

Valéry Giscard d'Estaing évoque la modernisation de la société française, sous l'appellation générale de « révolution ». Le candidat pourra donner quelques précisions pour différents domaines cités par Valéry Giscard d'Estaing. Par exemple : explosion scolaire (en 1959 la scolarité obligatoire est portée à 16 ans) et création d'un système d'enseignement « égalitaire » ; croissance très rapide du nombre d'étudiants dans les années 1960 ; recul de la pratique religieuse ; développement d'une civilisation des loisirs, « libération » de la femme, (loi Neuwirth de 1967 qui reconnaît le droit à la contraception)...

2. Quelle description Valéry Giscard d'Estaing fait-il du contexte politique de 1958 à 1976 ?

Il insiste sur la stabilité politique créée par la V^e République et l'élection du président de la République au suffrage universel, système politique plus en phase avec l'évolution de la société selon lui. On pourra attendre d'un candidat de série L/ES une approche nuancée de cette opinion. La mutation sociale a en effet été engagée sous la IV^e République. Il estime également que la stabilité politique (le général de Gaulle est au pouvoir pendant 11 ans) a masqué l'ampleur de la mutation.

3. Quelle importante contestation de la vie politique et sociale, révélatrice de l'évolution de la société française, n'est pas mentionnée dans le texte ?

Sans y faire référence explicitement, la dernière formule du texte fait allusion au choc créé par mai 1968, c'est à dire une contestation politique du général de Gaulle et des structures d'autorité de la société française, alors qu'une nouvelle société, plus ouverte, plus urbaine, a vu le jour.

4. Quelles réformes du début de son septennat Valéry Giscard d'Estaing justifie-t-il ici ?

En faisant cette description, Valéry Giscard d'Estaing veut démontrer qu'il a compris l'évolution de la société. Il justifie ainsi des réformes importantes visant à faire correspondre la législation et l'évolution de la société : majorité à 18 ans en juillet 1974 et loi de janvier 1975 légalisant l'IVG.